



## Prêt à taux zéro (PTZ) : comment ça marche ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 01/03/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 01/03/2019

Vous envisagez d'acheter une maison, un appartement, etc., et donc de recourir à l'emprunt. Vous avez entendu parler du prêt à taux zéro et une question se pose : pourrez-vous en bénéficier ? La réponse est positive, mais conditionnée au respect d'un certain nombre de critères...

### Prêt à taux zéro : qui peut en bénéficier ?

**Un particulier.** Le prêt à taux zéro (PTZ) ne peut bénéficier qu'aux particuliers qui désirent acheter leur première résidence principale.

#### Une résidence principale...

{ABONNEZ-VOUS}

### Prêt à taux zéro : pour quel achat ?

**Une résidence principale.** Comme nous l'avons vu, le PTZ doit vous permettre d'acheter un logement destiné à être occupé à titre de résidence principale, jusqu'au 31 décembre 2021, sous réserve que vous n'ayez pas été propriétaire de votre résidence principale dans les 2 années qui précèdent la demande de prêt.

#### Un logement neuf ou ancien ?

{ABONNEZ-VOUS}